

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 août 2018 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

136-08-2018

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 9 juillet ainsi que le 1^{er} août 2018;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Demandes d'intervention dans les cours d'eau;
7. Travaux de voirie;
 - 7.1. Marquage de la chaussée du chemin Quartier-Auger;
8. Résultat des appels d'offres par invitation « Déneigement des chemins d'hiver d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton pour la saison 2018-2019;
9. Octroi du contrat pour les travaux de dynamitage et le déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang;
10. Mandat au laboratoire Englobe pour la surveillance partielle des travaux de pavage du chemin Quartier-Auger;
11. Nouvelle assurance à la MMQ : garantie globale des chantiers;
12. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 309-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton;

13. Adoption du règlement numéro 323-2018 modifiant le règlement numéro 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9ème Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;
14. Montant à recevoir en 2018 du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales;
15. Approbation de la liste de destruction des archives au 11 juillet 2018;
16. Visite de suivi de la Mutuelle de santé et sécurité;
17. Campagne « Municipalité alliée contre la violence conjugale – Activités de sensibilisation et outils de visibilité;
18. Renouvellement de l'entente avec la SPA des Cantons;
19. Liste des comptes;
20. Divers :
 - 20.1. Demande de modification réglementaire présentée par M. Mathyas Brunelle;
 - 20.2. Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Éco-prêt);
 - 20.3. Location d'un garage pour abriter et entretenir les véhicules et équipements pour le déneigement des chemins d'hiver;
 - 20.4. Achat d'un dôme et de blocs de béton;
 - 20.5. Achat d'équipement de déneigement pour la niveleuse et le camion;
21. Rapport des comités;
22. Correspondance;
23. Questions de l'assemblée;
24. Levée de l'assemblée.

Adoptée

137-08-2018

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 9 juillet ainsi que le 1^{er} août 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et 9 juillet ainsi que le 1^{er} août 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

138-08-2018

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

139-08-2018

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

M. Éric Beauregard se retire de son siège puisqu'il a un intérêt dans le point suivant.

140-08-2018

6. **Demandes d'intervention dans les cours d'eau de M. Éric Beauregard (ruisseau savoie)**

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de M. Éric Beauregard dans le ruisseau Savoie sur les lots 260, 261, 255-A, 194, 193, 192 et 190 du cadastre du Canton de Roxton, propriété de M. Éric Beauregard, située sur le territoire du Canton de Roxton;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants:

- Inondation des champs;
- Mauvais drainage;
- Obstruction à plusieurs endroits;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, M. Richard Blanchette;

ATTENDU que la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que compte tenu du mauvais drainage des terres agricoles riveraines, la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande d'intervention soumise par M. Éric Beauregard.

Que la Municipalité du Canton de Roxton finance cette dépense à même son fonds général.

Adoptée

141-08-2018

6. **Demandes d'intervention dans les cours d'eau de Ferme Beau-porc (cours d'eau du onzième rang)**

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de Ferme Beau-porc dans le cours d'eau du onzième rang sur le lot 4 006 042, 4006 046, 4 067 641 du cadastre du Québec, propriété de Ferme Beau-porc, située sur le territoire du Canton de Roxton;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants:

- Drains agricoles ensevelis sous les sédiments;
- Les terres ne s'égouttent plus;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, M. Richard Blanchette;

ATTENDU que la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers que compte tenu du mauvais drainage des terres agricoles riveraines, la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande d'intervention soumise par M. Éric Beauregard.

Que la Municipalité du Canton de Roxton finance cette dépense à même son fonds général.

Adoptée

M. Éric Beauregard reprend son siège.

142-08-2018

7.1 **Marquage de la chaussée du chemin Quartier-Auger**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Richard Blanchette, inspecteur municipal, à engager une entreprise pour effectuer le marquage de la chaussée du Quartier-Auger lorsque le pavage aura été effectué.

Adoptée

M. Stéphane Beauchemin se retire de son siège. M. Bernard Bédard préside temporairement l'assemblée.

143-08-2018

8. **Résultat des appels d'offres par invitation « Déneigement des chemins d'hiver d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton pour la saison 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 10 juillet 2018 à 10h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- Mme Caroline Choquette, dir. gén. Mun. Canton de Roxton;
- Mme Nancy Légaré, adj. Adm. Mun. Canton de Roxton;
- M. Stéphane Beauchemin, maire Mun. Canton de Roxton;
- M. Richard Blanchette, insp. mun. Mun. Canton de Roxton;
- M. Éric Beauregard, conseiller Mun. Canton de Roxton.

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée, soit celle de Les entreprises PE Denis inc. dont le taux horaire soumis est de 148,50\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Les entreprises PE Denis inc. est conforme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Les entreprises PE Denis inc.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

144-08-2018

9. **Octroi du contrat pour les travaux de dynamitage et le déblai de première classe des fossés dans le 9ème Rang**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 27 juillet 2018 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Marc-Olivier Jutras, WSP Canada inc.;
- Mme Caroline Choquette, dir. gén. Mun. Canton de Roxton;
- M. Patrick Denis, Les entreprises PE Denis inc.;
- M. Pascal Ostiguy, Ostiguy excavation inc..

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- Les entreprises PE Denis inc. 237 665.40 \$
- Excavation A. R. Valois inc. 313 854.39 \$
- Ostiguy excavation inc. 332 641.07 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Les entreprises PE Denis inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Les entreprises PE Denis inc. et ce, conditionnellement :

- À l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 323-2018 décrétant ces travaux;

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

145-08-2018

13. **Adoption du règlement numéro 323-2018 modifiant le règlement numéro 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2018 et que le projet de règlement a été déposé le 1^{er} août 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 323-2018 modifiant le règlement numéro 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts. Que copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

REGLEMENT NUMÉRO 323-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET AUTRES D'UNE PARTIE DU 9^{ème} RANG SUR 3660 MÈTRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DES COÛTS

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a décrété des travaux de réfection d'une partie du 9^{ème} rang (scarification, rechargement et pavage) sur une longueur de 3 660 mètres dans le règlement 321-2018 ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise au MTMDET dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier municipal, volet accélération ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un accord de principe daté du 5 mars 2018 mentionnant que la municipalité était admissible au programme de subvention et qu'elle devait fournir, entre autres, le règlement d'emprunt finançant ces travaux ;

ATTENDU QUE le règlement 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres avait été adopté en considérant le montant de la subvention qui devait être accordé selon l'accord de principe qui avait été transmis par le ministère et que ce règlement a été approuvé par le MAMOT le 16 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le programme de subvention prenait fin le 31 mars dernier, que le nouveau programme de subvention « Aide à la voirie locale » est entré en vigueur et que les modalités du programme sont différentes, notamment le montant maximal d'aide financière annuel qui a été fixé à 500 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre confirmant l'aide financière du gouvernement pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 500 000 \$, soit un montant inférieur à celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier le règlement 321-2018 en raison de la diminution du montant de la subvention accordé par le MTMDET et de l'ajustement du coût des travaux au taux du marché actuel ;

ATTENDU QUE le règlement ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter considérant les deux conditions suivantes :

- Le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie ;
- Le remboursement de l'emprunt est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE la participation du gouvernement du Québec doit être financée sur une période de dix (10) ans ;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser l'augmentation du montant de l'emprunt pour en acquitter une partie des coûts, incluant la subvention du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2018 ;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE ROXTON DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre : « Règlement 323-2018 modifiant le règlement numéro 321-2018 décrétant des travaux de réfection d'une partie du 9ième rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts ».

ARTICLE 3 OBJET

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 321-2018 afin d'augmenter le montant ainsi que le terme de l'emprunt.

ARTICLE 4 DEPENSES AUTORISEES

L'article 4 du règlement 321-2018 est abrogé et remplacé par le présent article :

*« Aux fins de l'exécution des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le Conseil décrète une dépense de **1 437 557.09 \$**, telle que plus amplement détaillée au bordereau d'estimation déjà produit comme annexe « A ». »*

ARTICLE 5 EMPRUNT

L'article 5 du règlement 321-2018 est abrogé et remplacé par le présent article :

*« Afin de pourvoir au paiement des travaux prévus à l'article 4, le Conseil décrète un emprunt d'un montant maximal de **1 437 557.09 \$** pour une période de quinze (15) ans.*

Cet emprunt inclut le montant de la subvention prévue à l'article 7 du présent règlement. »

ARTICLE 6 SUBVENTION

L'article 7 du règlement 321-2018 est abrogé et remplacé par le présent article :

*« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus spécifiquement la subvention d'un montant maximal de **500 000 \$** dans le cadre du programme de « Réhabilitation du réseau routier municipal – Volet Accélération » confirmée par le ministère des Transports en date du **12 juillet 2018** dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».*

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement dans l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

ARTICLE 7 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté au Canton de Roxton, le 6 août 2018

Stéphane Beauchemin, maire

Caroline Choquette, directrice
générale et secrétaire-trésorière

M. Stéphane Beauchemin reprend son siège et préside à nouveau l'assemblée.

146-08-2018

10. **Mandat au laboratoire Englobe pour la surveillance partielle des travaux de pavage du chemin Quartier-Auger**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution des travaux visés par l'appel d'offres pour les travaux de pavage du chemin Quartier-Auger à Eurovia Québec construction inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat à un laboratoire pour les services suivants :

- Vérifier la fondation en place et la fondation supérieure (rechargement), le taux de pose d'enrobé bitumineux (2 couches), la compacité de l'enrobé bitumineux par nucléodensimètre, le prélèvement d'un nombre suffisant d'échantillons et l'analyse en laboratoire du mélange d'enrobé bitumineux, le tout complété par un rapport final.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe.

Adoptée

12. **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 309-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 309-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton sera présenté pour fins d'adoption.

12. **Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 309-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton**

M. Pascal Richard procède au dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 309-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton.

147-08-2018

15. **Approbation de la liste de destruction des archives au 11 juillet 2018**

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Boisvert, archiviste, a produit la liste de destruction des archives de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste de destruction des archives tel que présentée.

Adoptée

148-08-2018

18. **Renouvellement de l'entente avec la SPA des Cantons**

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la SPA des Cantons ont transmis une liste démontrant leurs tarifs pour la capture des chiens et chats errants ainsi que des services qui pourraient s'ensuivre de la capture de ces animaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec la SPA des Cantons officialisant qu'ils seront l'organisme auquel la Municipalité fera appel au besoin pour la capture d'un chien ou d'un chat. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

149-08-2018

19. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 115 833.82 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

150-08-2018

20.1. **Demande de modification réglementaire présentée par M. Mathyas Brunelle**

CONSIDÉRANT QUE M. Mathyas Brunelle a déposé une demande à l'attention du conseil municipal afin de pouvoir ajouter un usage à la propriété familiale;

CONSIDÉRANT QUE M. Brunelle désire opérer une entreprise de mécanique agricole mobile et qu'il désire utiliser les bâtiments existants à la ferme familiale afin de pouvoir effectuer les gros travaux de mécanique agricole;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas permis dans la zone où est située leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables au projet de M. Brunelle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 afin de permettre l'usage « service de mécanique agricole » dans toutes les zones de la municipalité à l'exception du périmètre d'urbanisation et des îlots déstructurés.

Adoptée

20.2 **Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Éco-prêt) – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Bernard Bédard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques sera présenté pour fins d'adoption.

20.2 **Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques (Éco-prêt) – Dépôt du projet de règlement**

M. Pascal Richard procède au dépôt du projet de règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques.

151-08-2018

20.3 **Location d'un garage pour abriter et entretenir les véhicules et équipements pour le déneigement des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE nous devons louer un bâtiment pour abriter et entretenir les véhicules et équipements pour le déneigement des chemins d'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'une entente avec M. Constant Beauregard la location d'un bâtiment, situé au 1002, 11ème Rang Roxton Falls, dans le but d'abriter et entretenir les véhicules et équipements destinés à effectuer le déneigement des chemins d'hiver pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 mars 2019. Cette période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le prix de la location est de 800 \$ par mois.

Que la municipalité sera responsable de payer le gaz propane utilisé durant la période hivernale.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec M. Beaugard ainsi qu'avec le fournisseur de gaz propane.

Adoptée

152-08-2018

20.4 **Achat d'un dôme et de blocs de béton**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter un dôme pour abriter la réserve d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un dôme de 30' x 80' au coût de 9500 \$ ainsi que l'achat d'environ 155 blocs de béton.

Adoptée

153-08-2018

20.5 **Achat d'équipement de déneigement pour la niveleuse et le camion**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les achats suivants :

- Aile à neige pour la niveleuse : environ 2500\$;
- Pneus d'hiver ainsi que 3 rims pour la niveleuse;
- Des chaînes ainsi que deux pneus pour l'hiver pour le camion de déneigement;

Adoptée

154-08-2018

24. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 46.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.